

Politique des données personnelles

L'association SEREP veille à assurer le respect de la vie privée ainsi que la protection des données à caractère personnel (ou données personnelles) de ses membres, adhérents et tiers conformément au règlement sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Au regard des dispositions réglementaires applicables, une donnée personnelle correspond à toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement telle qu'un nom, un numéro de téléphone, une adresse mail;

L'association SEREP a établi la présente Politique afin de préciser les conditions dans lesquelles elle traite les données personnelles des personnes physiques concernant notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'utilisation, la communication, la mise à disposition, la limitation, l'effacement ou la destruction de ces données.

L'association SEREP traite principalement les données personnelles suivantes :

- données personnelles déclarées par ses membres et les assesseurs aux assemblées générales.
- données personnelles déclarées par ses adhérents lors de l'adhésion aux contrats d'assurance à caractère collectif et recueillies par la/les société(s) d'assurance pour son compte ;
- données personnelles des candidats aux élections.

Les personnes pouvant prendre connaissance de ces données personnelles sont :

- Les membres du conseil d'administration
- Les sous-traitants (intervenant par exemple lors d'envoi de courriers)

- Les huissiers (par exemple pour l'envoi d'informations relatives aux évolutions du contrat)
- Toutes personnes consultant le site internet <http://www.serep.org/> (concernant les données personnelles des membres de l'association et des candidats au conseil d'administration)
- Les autorités administratives et judiciaires légalement habilitées.

L'association SEREP traite les données personnelles pour les finalités et sur les fondements ci-après présentés :

- Adhésion de ses membres
- Gestion des relations avec ses membres fondateurs, associés, honoraires et ses adhérents
- Information de ses adhérents lors de la modification des conditions contractuelles des contrats d'assurance à caractère collectif par courrier ou voie électronique
- Convocation aux assemblées générales par courrier ou voie électronique
- Organisation des assemblées générales et notamment l'émargement et le vote électronique
- Gestion des demandes d'information
- Candidatures aux postes d'administrateurs
- Prise en charge des réclamations
- Traitement des contentieux.

Les données personnelles sont traitées par l'association SEREP sur le fondement de ses statuts et des dispositions réglementaires et légales en vigueur.

Les données personnelles sont conservées par l'association SEREP pour une durée qui n'excède pas ce qui est strictement nécessaire à la bonne exécution du traitement.

Traitement	Durée de conservation
Réponse aux demandes d'information de tiers	3 ans après la clôture de la demande
Réponse aux demandes d'information des adhérents	10 ans après la clôture du dossier
Courriers d'information des adhérents concernant les évolutions de leurs contrats collectifs	5 ans après la fin de la relation contractuelle
Candidatures au conseil d'administration	5 ans après l'assemblée générale
Réclamations/contentieux	5 ans après la fin de la relation contractuelle
Convocation aux assemblées générales	5 ans après l'assemblée générale
Feuille de présence aux assemblées générales	5 ans après l'assemblée générale
Pouvoirs donnés par les adhérents pour participer aux AG	5 ans après l'assemblée générale

L'association SEREP s'assure de la sécurité et de la confidentialité des données personnelles par des mesures de sécurité spécifiques telles que :

- Des mesures techniques (ex: cryptage des données),
- des mesures physiques (ex: contrôle des accès aux bâtiments)
- des mesures organisationnelles (équipes dédiées formées à la sécurité des informations) nécessaires pour préserver la sécurité de ces données et empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, rendues inaccessibles ou que des tiers non autorisés y aient accès. Pour garantir ce niveau de sécurité, des mesures de sécurité complémentaires peuvent être nécessaires telles que des traces et pistes d'audit.

L'association SEREP sensibilise ses membres à la protection des données personnelles et s'assure qu'ils respectent la réglementation en vigueur.

Les sous-traitants ou prestataires qui peuvent intervenir sont choisis par l'association SEREP pour leur haut niveau de garanties quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées pour un traitement des données conformément aux exigences réglementaires.

En cas de constat par l'association SEREP d'un incident avec impact sur les données personnelles, elle le notifiera à la CNIL dans les meilleurs délais, conformément aux dispositions réglementaires, après en avoir pris connaissance et en avoir informé les personnes concernées.

La personne concernée par le traitement de ses données personnelles dispose sur ses données :

- D'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité de ses données personnelles ;
- D'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès ;
- D'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Toute demande d'information ou d'exercice des droits concernant le traitement de données personnelles géré par l'association SEREP sera adressée aux adresses suivantes :

- Courrier postal : 19 rue Amiral Romain Desfossés, 29200 BREST
- Par courrier électronique : contact@serep.org

Dans le cadre de l'exercice du droit à la portabilité, l'association SEREP restituera les données déclaratives, c'est-à-dire celles que l'association peut être amenée à

recueillir directement auprès du titulaire ou celles collectées indirectement auprès de tiers avec lesquels l'association SEREP a un lien contractuel.

Ne seront pas restituées les données liées au fonctionnement des contrats et services, et les données personnelles provenant d'informations publiques.

Le droit d'opposition peut être invoqué pour les traitements fondés sur l'intérêt légitime ou sur une mission d'intérêt public en expliquant les raisons particulières qui justifient sa demande.

La demande de droit à l'effacement des données peut, dans certaines hypothèses, ne pas aboutir. Par exemple si l'adhérent détient toujours un contrat et que la conservation des données est nécessaire pour l'exécution de ce contrat ou lorsque l'association SEREP est tenue par la réglementation de conserver les données au-delà de la durée de la relation contractuelle.

Le Délégué à la protection des données personnelles est Monsieur Philippe EOUZAN.

Ce dernier a pour mission notamment d'informer et conseiller le Responsable de traitement (c'est-à-dire l'association SEREP) sur toutes les questions relevant de la protection des données personnelles. Il veille au respect des réglementations sur la protection des données personnelles au sein de l'association SEREP. Il est également l'interlocuteur de la CNIL, l'autorité de contrôle, pour toute question relative à la gestion des données personnelles.

le Délégué à la protection des données personnelles peut être joint aux adresses suivantes :

- Par courrier électronique : Contact@serep.org
- Par courrier postale : 19 rue Amiral Romain Desfossés, 29 200 BREST